

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 8 novembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

**PRESENTS :** M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER (proc de M ALLAMEL), M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS (proc de K ESSAYAR), C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, I NGUYEN, B PERRUSSET, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, M THINON, P MAISONNEUVE, JM DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTIER, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD (proc de S GENEST), G FANGIER, C WIOT (proc de S REYNIER), J BOYER, G DOZ, M CEYSSON, F CHASSON (proc de B SOUCHE), A ROUSSET, M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 52

Présents : 40

Procurations : 7

Votants : 47

Absents : 5

Date de convocation : 2/11/2022

**Secrétaire de séance :** Françoise CHASSON

**Absents :** E ROCHE, J LAFFONT, M CHAZE, V VANDUYNSLAGER et A CHARROUD

**En présence des suppléants non votants :** JP MARRON et O BOISSIN.

**Objet :** Création d'un poste au service prévention et valorisation des déchets sous forme d'un contrat de projet.

La mise en place de la redevance spéciale en 2018 s'est effectuée suite à une étude du financement du service de collecte des déchets avec une volonté d'harmoniser le taux de TEOM (9.76%).

La redevance spéciale est appliquée actuellement pour environ 40 entreprises avec un montant de plus de 300 000 € par an. L'ensemble des professionnels n'a pas fait l'objet d'un conventionnement. La remise à plat des conventions, au vu de leur évolution et de celles des consignes de tri, ainsi que l'accompagnement des entreprises dans la recherche de nouvelles filières de traitement sont des pistes d'optimisation de cette redevance.

Par ailleurs, les logiciels du service de prévention et gestion des déchets ne sont pas exploités à hauteur de leur potentiel. Il s'agit notamment de deux logiciels : celui permettant la géolocalisation des camions et celui destiné à la gestion du parc de contenants. Cette dématérialisation nécessite du temps agents et une compétence spécifique pour les exploiter pleinement.

Les objectifs de la création d'un poste à temps plein sur ces deux thématiques en contrat de projet d'un an, renouvelable jusqu'à six ans, à compter du 1er janvier 2023, sont de :

- Mettre à jour les conventions avec l'ensemble des professionnels concernés et optimiser les recettes de redevance spéciale ;
- Conseiller et accompagner les entreprises ;
- Paramétrer et mettre à jour les logiciels spécifiques.

La rémunération de ce poste sera fixée en référence à la grille indiciaire du grade de technicien territorial.

Ce contrat vise ainsi à répondre à un besoin temporaire de l'administration pour mener un projet nécessitant des compétences spécifiques.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :**

- Créer, à compter du 1er janvier 2023 et pour une durée d'un an, renouvelable jusqu'à six ans, un contrat de projet selon les missions définies dans la présente, la rémunération étant fixée en référence à la grille indiciaire du grade de technicien territorial ;
- Autoriser le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la délibération et tous actes à intervenir utiles à l'application des présentes.

**Pour extrait certifié conforme**

**Fait à UCEL, le 9 novembre 2022.**

**Le Président, Max TOURVIEILHE**

